

EXCO SOCODEC
SARL au capital de 3.000.000 euros
Siège social : 51 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
R.C.S DIJON B 400 726 048

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le ...2.5...JUIL... 2011
sous le n° A 4236

**EXTRAIT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 2 MAI 2011**

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille onze, le 2 mai à 8 heures 30, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance adressée à chaque associé par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier PERROUD, co-gérant.

Sont présents ou représentés les associés suivants :

- SARL BRIOT PERROUD EXPERTISE,
propriétaire de 28.588 parts sociales, numérotées de 114.401 à 142.988, ci 28.588 parts
représentée par Monsieur Olivier PERROUD
- SARL FINANCIERE EXPERTISE PV,
propriétaire de 28.593 parts sociales, numérotées de 1 à 28.593, ci 28.593 parts
représentée par Monsieur Pierre VIEILLARD
- SARL AUDIT ET CONSEIL PY,
propriétaire de 28.593 parts sociales, numérotées de 28.601 à 57.193, ci 28.593 parts
représentée par Monsieur Yves PERRIGOT
- SARL CONSEIL EXPERTISE CSA,
propriétaire de 28.599 parts sociales, numérotées de 57.201 à 78.648, 85.799,
et de 107.251 à 114.400 ci 28.599 parts
représentée par Madame Christel SADOINE
- SARL GALLEZOT AUDIT,
propriétaire de 28.598 parts sociales, numérotées de 78.649 à 85.797
et de 85.802 à 107.250, ci 28.598 parts
représentée par Monsieur Olivier GALLEZOT
- Monsieur Pierre VIEILLARD,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 28.599, ci 1 part
- Monsieur Yves PERRIGOT,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 57.199, ci 1 part
- Monsieur Emmanuel BRIOT,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.999, ci 1 part
- Monsieur Olivier PERROUD,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 143.000, ci 1 part
- Madame Christel SADOINE,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 28.598, ci 1 part
- Monsieur Olivier GALLEZOT,

- propriétaire de 1 part sociale, numérotée 85.801, ci 1 part
- Monsieur Jean-Marie FERRANDO,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 28.594, ci 1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Patrick GRIMAUD,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 28.596, ci 1 part
représenté par Madame Christel SADOINE
- Monsieur Jean-Luc BESSON,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 57.196, ci 1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.989, ci 1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Patrick DISTEL,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.990, ci 1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Dominique THOMASSIN,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.991, ci 1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Madame Brigitte DUBOIS,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.995, ci 1 part
représentée par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Patrick MONEGER,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.996, ci 1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Christian DORANGE-PATTORET,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 57.198, ci 1 part
représenté par Madame Christel SADOINE
- Monsieur Vincent YOUNG,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 85.798, ci 1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Philippe LHOMMEAU,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.997, ci 1 part
représenté par Madame Christel SADOINE
- Monsieur Serge CLERC,
propriétaire de 1 part sociale, numérotée 142.998, ci 1 part
représenté par Monsieur Pierre VIEILLARD

Soit un total des parts présentes ou représentées
sur les 143.000 parts sociales composant le capital social 142 989 parts

Les associés présents ou représentés détenant plus des trois quart des parts composant le capital social, le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions soumises au vote.

La Société ECA, Commissaire aux comptes, est absente et excusée.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts actuels de la société,
- une copie de la lettre de convocation des associés,
- la feuille de présence et les pouvoirs reçus.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- l'ordre du jour et le texte des résolutions proposées.

Il précise que les documents établis pour cette Assemblée et devant être joints à la convocation l'ont été.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu les consulter avant l'Assemblée.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- constatation de la démission d'un des co-gérants, quitus au co-gérant démissionnaire.
- nomination d'un co-gérant supplémentaire ; fixation de la durée de son mandat, de ses pouvoirs et de sa rémunération.
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....extrait.....

Puis, le Président aborde l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Enfin, la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire puis de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de son mandat de co-gérant de Monsieur Emmanuel BRIOT, et ce à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif de son mandat de co-gérant à Monsieur Emmanuel BRIOT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de co-gérant Monsieur Olivier GALLETZOT, inscrit à l'ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté ainsi qu'à la Chambre Régionale des Commissaires aux comptes de Dijon, né le 9 novembre 1977 à CHENOVE (21300), de nationalité française, demeurant 1 allée Guillaume Apollinaire à DIJON (21000).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que Monsieur Olivier GALLEZOT est investi des pouvoirs les plus étendus légalement et statutairement attribués à cette fonction de co-gérant, pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Consécutivement à cette nomination, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la société est désormais dirigée par cinq co-gérants :

- Madame Christel SADOINE
- Monsieur Olivier PERROUD
- Monsieur Pierre VIEILLARD
- Monsieur Yves PERRIGOT
- Monsieur Olivier GALLEZOT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....extrait.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux co-gérants pouvant agir ensemble ou séparément, ou à leur mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires de publicité, de dépôt et autres, afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....extrait.....

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés, pour servir et valoir ce que de droit.

**Copie certifiée conforme par la co-gérante
Christel SADOINE**

